

APPEL A PROJETS

La Fondation pour la Mémoire de la Shoah et la Fondation Rothschild - Institut Alain de Rothschild ont créé en 2019  un fonds destiné à aider les petites communautés juives de province à financer les dépenses de réparation et de gros entretien de leurs synagogues et lieux de vie communautaires.

Cette initiative s’appuie sur le constat que ces communautés juives ont de grandes difficultés à financer ce type de travaux, pourtant souvent nécessaires pour maintenir leur patrimoine immobilier et permettre que celui-ci demeure conforme aux normes applicables aux établissements accueillant du public.

Il existe donc un risque à deux niveaux :

1/ Mettre en danger la sécurité des fidèles

2/ Ne pas être aux normes, et risquer une fermeture administrative.

Dans ces conditions, la création d’un fonds permet de répondre à ce type de besoins, avec une procédure adaptée.

**Périmètre** : les petites communautés de province, voire de la grande couronne d’Île-de-France. Sont exclus Paris et sa proche banlieue, Marseille, Lyon, Strasbourg, Nice, Toulouse et Bordeaux. Par ailleurs, le fonds concerne potentiellement toutes les tendances du judaïsme français : consistoriale, mais aussi libéral, massorti, orthodoxe, loubavitch.

En outre, afin de s’assurer de la viabilité d’un projet, il est posé comme condition que le lieu de culte ou le centre communautaire concerné ouvre au moins une fois par semaine.

Enfin, certaines dépenses indispensables d’équipement peuvent être inclues dans le périmètre du fonds. En revanche, les dépenses de fonctionnement sont totalement exclues. En effet, il est important de s’assurer que la communauté locale concernée est en mesure de financer son fonctionnement courant.

Par ailleurs, l’aide de la FMS ne peut couvrir des travaux déjà effectués.

Les synagogues classées « Monuments historiques » ne sont pas éligibles.

**Taille du fonds et niveau d’intervention** : Le montant du fonds est initialement de 200 000€. Le plafond de chaque intervention est de 20 000 € maximum, avec une quote-part maximum de 80% du budget pour la demande adressée à la FMS.

L’aide est versée à l’association gestionnaire du lieu de culte ou du centre communautaire responsable des travaux et de son financement.

**Critères d’appréciation** : opportunité des travaux, devis fournis, argumentaire sur la vitalité de la communauté concernée, contenu du « projet de vie » du lieu de culte notamment en matière d’animation et de culture, modalités d’insertion du lieu de culte dans le tissu local…

**Procédure** : sur la base d’un dossier déposé auprès de la FMS, une expertise est conduite par un expert indépendant, pouvant donner lieu à échanges complémentaires. Ensuite, le dossier est transmis au comité décisionnaire pour le fonds. Les décisions sont prises dans le cadre d’une délégation du Conseil d’administration de la FMS, qui a approuvé préalablement le montant de l’enveloppe globale allouée au fonds.

**Composition du Comité** : Présidé par le Président de la commission Culture Juive de la FMS, il comprend plusieurs personnalités représentatives du judaïsme français dans sa diversité et compétentes sur le sujet, ainsi que des personnalités indépendantes, et un représentant de la Fondation Rothschild.

Date limite de dépôt des dossiers : **19 juillet 2019**

La décision d’aide sera communiquée dans le courant du dernier trimestre 2019.

FICHE PROJET

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| *N° de dossier*19/C | *NOM DE LA STRUCTURE**NATURE DE LA DEMANDE\** | *COMMISSION*Culture juiveComité ad hoc pour les petites communautés |
| *Reçu le* | *Accusé de réception envoyé le*  | *Transmis à l’expert le* |
| *Nom du Président :**Nom du Directeur :**(adresse, tél, fax, email)\** | *Coût total de l’opération \** | *Aide demandée \** |
| *Autres institutions sollicitées et montant des financements demandés\** | *Autres institutions sollicitées et montant des financements obtenus\** |
| *Résumé du projet par le porteur\* (2 pages maximum) : il doit se référer aux différents points figurant dans la présentation des volets, immobilier, financier, animation culturelle et du contexte démographique.* |

\*à remplir par le porteur de projet

#### logo FMS


#### FORMULAIRE DE PRESENTATION DES PROJETS

|  |
| --- |
| 1. **VOLET ANIMATION CULTURELLE**

**Présentation de la structure** |
| *Nom* |
| *- Historique* |
| *- Importance du public, fréquentation effective :* |
| *- Jours d’ouverture du lieu dans l’année :* |
| *- Philosophie de la structure :**- « Projet de vie « du lieu :* |
| *- Modalités d’insertion du lieu dans le tissu local* |

|  |
| --- |
| **2) QUESTIONS IMMOBILIERES** |
| *- Description détaillée des travaux (réparations, mise aux normes, agrandissement)* |
| *- Plans d’architecte commenté, le cas échéant* |
| *- Permis demandés ou accordés* |
| *-Respect des obligations en matière d’assurance*  |
| *- Titre de propriété, bail emphytéotique* |
| *- Calendrier de réalisation* |
| *- Dispositif juridique : SCI, association fiscalisée (statuts, le cas échéant)…* |

|  |
| --- |
| **3) QUESTIONS FINANCIERES** |
| *- Coût global du projet* |
| *- Montant du financement demandé à la FMS* |
| *- Budget prévisionnel : en ressources : fonds propres, contribution des familles, emprunt, lettres d’engagement chiffrées des autres sources de financement.* |
| *- Calendrier des recettes et des dépenses attendues* |
| *- Durée prévue des travaux.* |
| - *Devis détaillés à joindre* |
|  *Plan de trésorerie (tableau des recettes et des dépenses attendues)* |
| - *Dossier administratif* |

|  |
| --- |
| **4) CONTEXTE DEMOGRAPHIQUE****Description détaillée du public potentiel** |
| *- Nombre effectif de familles fréquentant le lieu et prévisions à moyen et long terme* |
| *- Capacité d’accueil*  |
| *- Rayonnement régional* |
| *- Transports collectifs* |

***Merci de joindre toute information que vous jugeriez utile à une bonne compréhension de votre projet.***

En nous envoyant votre dossier de demande de soutien, vous reconnaissez avoir pris connaissance de notre politique de gestion des données personnelles ([*http://www.fondationshoah.org/politique-de-confidentialite-des-donnees*](http://www.fondationshoah.org/politique-de-confidentialite-des-donnees)) et vous l’acceptez sans réserve. Vous êtes averti que vous disposez d'un droit d'information, de modification, de retrait ou de destruction de vos données personnelles sous réserve des besoins d'accès et de conservation de l'organisme au titre de l'ensemble de ses obligations légales.

Date et Signature

|  |
| --- |
| DOSSIER ADMINISTRATIF**(Liste des pièces à joindre au dossier)** |

|  |  |
| --- | --- |
| **Liste des pièces à fournir** | **Association ou fondation** |
| Note de l’établissement (brochure, plaquette) | **x** |
| Relevé d’identité bancaire ou postal, ou code IBAN (pour les comptes étrangers) | **x** |
| Statuts de l’institution | **x** |
| Copie du récépissé de dépôt à la Préfecture | **x** |
| Liste des dirigeants (Président, Trésorier, Secrétaire général, Directeur général), avec copie du PV de l’assemblée, ou de la délibération du conseil, qui a procédé à leur nomination | **x** |
| Décret accordant la reconnaissance d’utilité publique à l’institution (le cas échéant) | **x** |
| Bilan et comptes 2017 et 2018, certifiés par le commissaire aux comptes, ou l’expert-comptable | **x** |
| Copie du dernier rapport d’activité, le cas échéant | **x** |
| Copie de la délibération de l’instance décisionnaire de la structure (conseil d’administration) autorisant le projet |  |

**Nous attirons votre attention sur les conditions complémentaires à remplir si votre projet est accepté :**

- Ouvrir un compte d’emploi spécifique au projet dans les écritures de l’institution (au crédit : subvention allouée par la Fondation pour la Mémoire de la Shoah, par d’autres institutions, ressources propres affectées par l’institution au projet ; au débit : engagements de dépenses du projet).

- Fournir un compte-rendu d’exécution et un bilan financier de l’opération, accompagné de pièces justificatives, dans les deux mois suivant la réalisation du projet ; accepter une mission de vérification de l’utilisation des fonds accordés, le cas échéant.